



Accident de voiture - silence de l'assureur axa

Par **silkha**, le **05/03/2009** à **22:55**

j'ai eu un accident de voiture aen juillet dernier. J'ai tout de suite appeler mon assurance AXA qui m'a dit que je n'étais plus assurée (ou du moins mon ex) or je n'ai rien reçu. La personne a justement trouver dans le dossier 2 envois de demande de régularisation mais pas de recommandé AR (mais je n'ai pas d'écrit l'attestant). Depuis j'ai donc fait une réclamation à AXA et le numéro de soi-disant recommandé (d'ailleurs envoyé sans AR) n'existe pas au niveau de la poste, ils ne l'ont jamais eu (attestation à l'appui). Dans mon dernier courrier à l'assurance, je leur ai donc fait mention de cette introuvabilité et depuis plus de signe de leur part. Que dois-je faire ? Je pense que s'ils avaient réellement adresser ce courrier que je n'ai jamais reçu ils m'auraient contré immédiatement ? J'ai rendez-vous avec un conciliateur judiciaire mardi prochain car la situation n'a que trop durer. Que faire ? MERci

Par **chaber**, le **07/03/2009** à **07:33**

Bonjour,

Si je comprends bien: l'assurance était au nom de votre EX. Si vous n'avez rien reçu est chose normale

Quel est cet envoi de régularisation en envoi simple?

Votre ex, s'il était titulaire du contrat se devait de régler les primes et avait le droit de résiliation.

De même que l'assureur en avait le droit, y compris pour non-paiement des primes; l'assureur

procédant par LR. Il est tenu de tenir un registre des envois de LR.

Je ne pense pas qu'un conciliateur puisse faire grand chose pour votre dossier. Il faudrait intervenir en résumant les péripéties de votre dossier, en LR avec AR auprès du Médiateur, Service clients, au Siège Social de l'assureur.